

Principes fondamentaux de sûreté pour les centrales nucléaires: l'INSAG évalue la réponse internationale

Le document exposant ces principes est accueilli favorablement

Le Groupe consultatif international pour la sûreté nucléaire (INSAG), constitué par le Directeur général de l'AIEA, vient de terminer l'analyse des observations reçues au sujet de son document intitulé *Principes fondamentaux de sûreté pour les centrales nucléaires*. En réponse à une lettre du Directeur général de l'AIEA, plus de 56 communications ont été reçues de personnalités et d'organisations de 25 pays, exprimant un large éventail d'opinions allant du commentaire individuel à la comparaison systématique entre les principes proposés et les réglementations appliquées par les autorités nationales. Le Groupe consultatif a confié à un groupe de travail l'examen et l'évaluation de ces observations en vue d'étudier les mesures à prendre, éventuellement, lors de sa réunion du 22 au 24 février 1989.

Les principes fondamentaux de sûreté ont suscité une réaction très positive de la part des milieux nucléaires internationaux. Sur le plan général, les réponses exprimaient un accueil favorable et l'opinion que les principes proposés renforceraient la sûreté des centrales nucléaires s'ils étaient pleinement mis en œuvre. Pas une seule observation ne laissait entendre qu'il était urgent d'y apporter d'importantes modifications ou des corrections, d'y ajouter des explications ou simplement de les rejeter. Dans l'ensemble, on peut dire que l'INSAG a produit un rapport répondant au besoin conscient de montrer à la communauté nucléaire internationale, et aussi au monde entier, qu'il est possible de concevoir un ensemble de principes judicieux et valables dans tous les pays qui ont choisi l'option nucléaire.

Certaines réponses ont signalé l'utilité du document en tant que répertoire des bonnes pratiques à suivre pour la formation et pour l'élaboration des règlements nationaux. Le document a également été jugé très utile pour les pays qui commencent à s'équiper en nucléaire. D'autres réponses, en revanche, exprimaient des doutes quant à son utilité pour les pays qui possèdent déjà un parc nucléaire. Cette opinion déçoit un peu le Groupe consultatif, car il a conçu ses principes fondamentaux de sûreté en ayant à l'esprit l'ensemble de la communauté nucléaire. La situation créée par les graves accidents nucléaires qui se sont déjà produits montre la nécessité d'appliquer ces principes dans tous les pays, quel que soit le niveau de leur équipement nucléo-énergétique.

Le Groupe consultatif fera rapport, comme il se doit, sur certains points critiques des observations et sur d'autres remarques qui laissent entendre qu'il faut aller plus loin.

Plusieurs observations portent sur la structure du rapport. Deux opinions, en particulier, doivent être relevées: certains verraient un avantage à organiser différemment le contenu du document, en présentant séparément les diverses catégories de besoins, de faits, de descriptions et de documentation; d'autres proposent de pondérer différemment l'importance de quelques-unes des questions traitées.

Certaines réponses mettent en garde contre les interprétations subjectives des principes, car elles pourraient causer des difficultés. D'autres pressentent des difficultés lorsqu'il s'agira de faire accepter certaines modifications du matériel et pensent qu'il vaudrait mieux ne pas avoir l'air de donner des directives de gestion.

D'autre part, l'omission de certaines questions a été signalée. Certaines de ces questions avaient en fait été discutées au cours de la préparation du document et avaient été délibérément exclues. Par exemple, le transport des matières nucléaires, l'élimination des déchets, le déclassement des installations et les critères appliqués pour restreindre la consommation de denrées alimentaires après un important rejet de radioactivité sont autant de questions qui ont été jugées étrangères à la démarche du document, lequel vise essentiellement la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires. D'autres questions, comme le risque d'actes de guerre ou de sabotage, n'ont pas été abordées, car les mesures à prendre en pareil cas dépendent dans une large mesure de la situation dans le pays.

Plusieurs commentaires avisés suggéraient que l'INSAG poursuive l'étude de la question ou encore revise la position adoptée dans le document. Le comité consultatif se propose de prendre ces suggestions en considération.

Par exemple, le rapport qui existe entre les principes fondamentaux de sûreté proposés et les normes de sûreté nucléaire de l'AIEA (NUSS) a amené certains à conclure qu'il manquait là un document de base qui engloberait et relierait ensemble les codes NUSS. Cette proposition sera portée à l'attention du Groupe consultatif international pour la sûreté nucléaire afin qu'il l'étudie au courant de l'année.

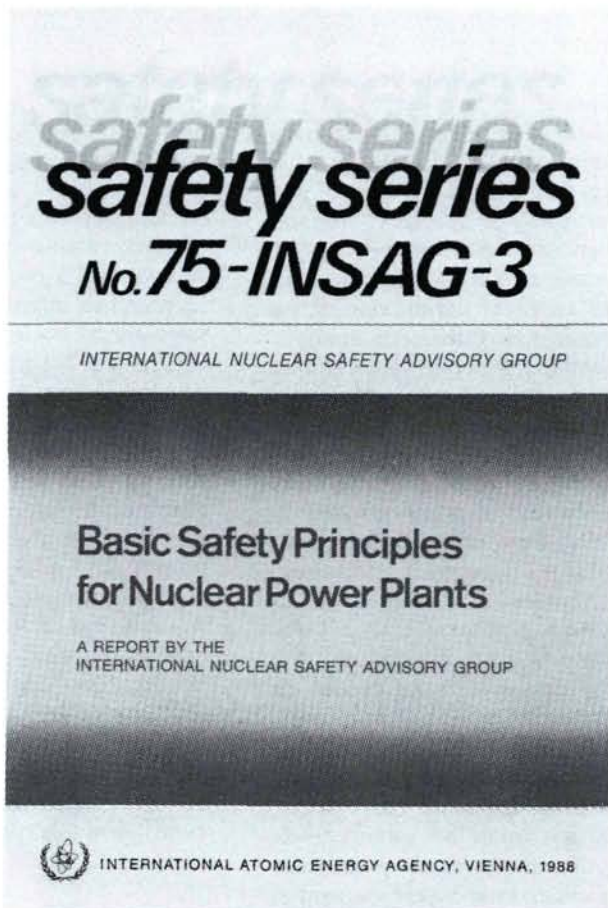
Dans le cours de ses travaux futurs, l'INSAG abordera sans doute la question du lien à établir entre les principes de sûreté nucléaire pour les centrales et les principes de radioprotection; il étudiera la question des objectifs de sûreté et de l'application de l'analyse

Les *Principes fondamentaux de sûreté pour les centrales nucléaires*, élaborés par l'INSAG, constituent un document en soi, concis et parfaitement cohérent, qui décrit des objectifs et énonce des principes de conception et d'exploitation pour les centrales nucléaires du monde entier. Comme il n'existait rien de ce genre auparavant, l'Agence a jugé utile de combler cette lacune et de confier le travail à l'INSAG, groupe international composé de spécialistes de la sûreté nucléaire ayant une longue expérience dans l'industrie, la recherche, l'enseignement et la réglementation, et doté d'un statut consultatif auprès du Directeur général de l'AIEA.

Dans son rapport, l'INSAG expose bien les principes sur lesquels repose la conception moderne de la sûreté dans les pays qui exploitent l'énergie nucléaire, ainsi que les meilleures pratiques suivies par l'industrie nucléaire dans le monde. Il analyse et explique l'évolution de la sûreté jusqu'à ce jour et relève les pratiques actuelles. Son intention est d'améliorer ces pratiques d'une façon générale en faisant mieux comprendre le fondement des mesures de sûreté, et de parvenir ainsi à de parfaites conditions de sûreté dans les centrales nucléaires.

Bien que l'INSAG ait consulté nombre d'experts de différents pays pendant la préparation de son rapport, l'AIEA n'a pas demandé à ses Etats Membres de faire des observations avant la publication du rapport. Celui-ci ne s'inscrit donc pas dans le cadre des normes de sûreté de l'Agence et c'est en cela qu'il diffère des codes de bonne pratique qui, eux, sont des recueils de recommandations à suivre en matière de sûreté, adoptés par le Conseil des gouverneurs et agréés par la communauté internationale.

Le rapport du Groupe consultatif a été présenté et discuté pour la première fois au colloque de l'AIEA sur les accidents graves qui s'est réuni à Sorrente (Italie) en mars 1988. Les participants ont recommandé à l'AIEA d'assurer la plus large diffusion possible de ce document qui mérite d'être examiné et commenté. Les lecteurs ont été invités à bien l'étudier, à s'y reporter chaque fois qu'ils en auront l'occasion et à faire part à la Division de la sûreté nucléaire de l'AIEA de leurs observations ou propositions éventuelles.



probabiliste de la sûreté, le problème de l'acceptabilité des risques et le rapport entre l'assurance de la sûreté et les coûts y afférents, et enfin les définitions du risque et la notion d'évitement du risque.

La «doctrine de la sûreté», sujet amplement commenté, occupe une place de choix dans le programme actuel de l'INSAG sur la sûreté d'exploitation et son étude englobera des questions qui dépassent le cadre strict de l'exploitation.

D'autres problèmes importants seront examinés par l'INSAG. Par exemple, bon nombre des observations faites au sujet d'importants détails de conception seront prises en considération lors de l'examen des caractéristiques de sûreté qu'il sera souhaitable d'incorporer aux nouveaux modèles de réacteur. Le Groupe consultatif étudiera à part un principe relatif aux adaptations de matériel.

D'importantes remarques ont également été faites au sujet de l'assurance de la qualité et le Groupe consultatif en tiendra compte lorsqu'il reverra son document sur la question*.

* *Towards improvement in quality assurance*, INSAG Technical Note n° 1, AIEA (1987).

L'Agence a déjà préparé un résumé des principes fondamentaux de sûreté pour l'information du public, comme certaines réponses le proposaient*. L'Agence étudiera l'opportunité d'une nouvelle initiative de ce genre.

Pour conclure, disons que l'INSAG, tout en notant que son document répond à ses fins sur la plupart des points, admet qu'il serait bon de le revoir en tenant pleinement compte des observations qu'il a reçues. Cela dit, il ne faut pas trop déséquilibrer un document de ce genre, dans la mesure où on peut l'éviter. Vu l'accueil favorable que la communauté nucléaire internationale a réservé à ces principes fondamentaux, le Groupe consultatif est enclin à penser qu'il n'est ni souhaitable ni nécessaire de le revoir à brève échéance, mais il se propose d'étudier la question avec soin en 1991 et la révision sera faite à ce moment-là si l'on pense que la sûreté des centrales nucléaires en sortira renforcée. De fait, il n'y a rien dans les commentaires reçus ni dans les débats du Groupe consultatif qui donne à penser que l'essentiel du document pourrait être touché par cette révision.

* *IAEA Topics*, n° 1, préparé par la Division de l'information de l'AIEA (juin 1988).